CARRIÈRES DE SABLE ET DE KAOLIN

Ouvriers

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019-2020

WWW.ACCG.BE

Sable et Kaolin
SCP 102.05

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

Elections sociales 2020

Ayez de l'IMPACT dans votre entreprise

SOYEZ CANDIDAT(E)
élections sociales mai 2020!

Plus d'infos auprès de votre délégué(e) dans un bureau FGTB ou sur le site **www.accg.be/candidat**

Sable et Kaolin

SCP 102.05

Background photo created by freepik - www.freepik.com

Quelles améliorations ?

Augmentation des salaires horaires

Au 01/11/19, les salaires horaires effectifs et barémiques augmentent de 0,17€ brut/heure.

Amélioration des frais de déplacement

Augmentation de l'indemnité vélo ainsi que de l'intervention patronale dans les frais de transport à partir du 01/11/19.

Plus de jours de formation

4 jours de formation par an par travailleur en moyenne à partir de 2020.

Sommaire

7 Salaire et indemnités

11 Temps de travail

13 Fin de carrière

15 Avantages sociaux

17 Petit chômage

21 Autres

23 Représentation syndicale

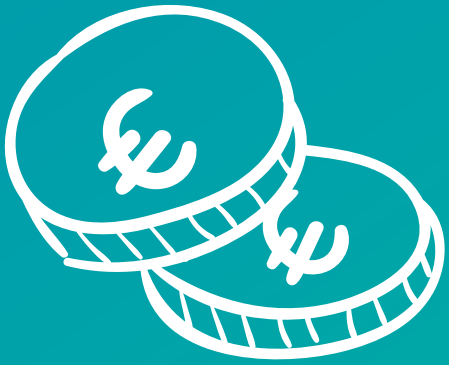

Salaire et indemnités

Salaires

Votre salaire dépend de la fonction précise que vous exercez et de votre qualification (manœuvre, spécialisé, qualifié).

Au 1er octobre 2019, les salaires minimums sectoriels s'élèvent à :

Manœuvres	13,4118 €
Spécialisés	14,0442 €
Qualifiés	14,6754 €

Ces montants ainsi que les montants barémiques seront augmentés de 0,17€/h à partir du 01/11/19.

De plus, vous aurez droit à une prime unique de rattrapage d'un montant de 252€ brut par travailleur (au prorata en fonction du régime de travail et de la date de mise au travail pour les travailleurs ayant commencé en 2019), payable au plus tard avec la rémunération de novembre 2019 (soit début décembre 2019).

Pour les ouvriers travaillant en équipes, il est ajouté aux salaires horaires une prime établie comme suit (chiffres valables au 1er octobre 2019) :

Après-midi	0,6725 €
Nuit	1,8961 €

Frais de transport

Quel que soit le moyen de transport utilisé (sauf vélo) : l'intervention patronale est de 100 % de l'abonnement social **à partir du premier kilomètre**, à dater du 01/11/19.

Indemnité vélo : **0,23 €** par km à partir et **0,24 €** par km à partir du 01/11/19.

Notes

Temps de travail

La durée hebdomadaire du travail est de **36 heures**.

Les prestations peuvent être maintenues à **38 h par semaine**. Les heures prestées au-delà de 36 heures sont prises sous forme de repos compensatoire rémunéré, par tranche de 8 heures cumulées et ce dans les 4 semaines (ou 8 semaines si une CCT d'entreprise le prévoit).

Fin de carrière

Chômage avec complément d'entreprise

Prolongation des systèmes existants :

RCC	Conditions principales
59 ans carrière longue	• Avoir 59 ans • Avoir 40 ans de carrière
59 ans travail de nuit	• Avoir 59 ans • Avoir 33 ans de carrière • Avoir 20 ans de travail de nuit
62 ans	• Avoir 62 ans • Avoir 40 ans de carrière pour les hommes et 35 ans pour les femmes

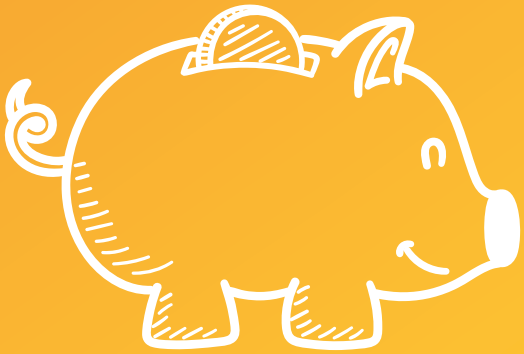

Avantages sociaux

Prime syndicale

Vous avez droit à une prime syndicale de **145 €** par année ou au prorata.

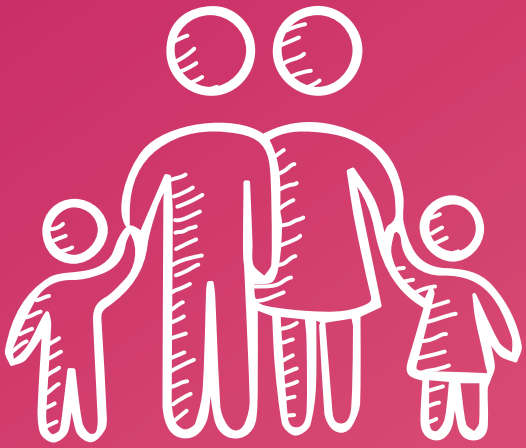

Petit chômage

Motif de l'absence	Durée de l'absence
Mariage du travailleur.	D**eux jours** à choisir par le travailleur dans la semaine où se situe l'événement ou dans la semaine suivante.
Mariage d'un enfant du travailleur ou du conjoint (ou du cohabitant légal), d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère, de la seconde femme du père, d'un petit-enfant du travailleur.	**Le jour du mariage.**
La naissance d'un enfant (congé de paternité).	**Dix jours** à choisir par le travailleur dans les 4 mois à dater du jour de l'accouchement. Les 3 premiers jours sont payés par l'employeur, les 7 autres par la mutuelle.
Décès du conjoint (ou du cohabitant légal), d'un enfant du travailleur, de son conjoint (ou du cohabitant légal), du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère ou de la seconde femme du père du travailleur.	**Trois jours** à choisir par le travailleur dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.

Adoption d'un enfant du travailleur (congé d'adoption).	• **6 semaines** en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans. • **4 semaines** lorsque l'enfant a entre 3 et 8 ans. Les 3 premiers jours sont payés par l'employeur, les autres par la mutuelle.

Attention : le cohabitant légal est assimilé au conjoint marié.

Ce sont les principales dispositions en matière de petit chômage. A côté de cela, d'autres circonstances y donnent droit. Prenez contact avec votre délégué ou votre permanent régional pour plus d'informations.

Notes

Autres

Congé d'ancienneté

Vous avez droit à un jour de congé à 10 ans d'ancienneté accomplis.

Un jour de congé supplémentaire par an est octroyé après 15 ans d'ancienneté accomplis.

Un troisième jour de congé supplémentaire par an est octroyé après 20 ans d'ancienneté accomplis.

Crédit-temps

Différents systèmes d'interruption du travail sont possibles : le **crédit-temps**, la **diminution de carrière d'1/5**, la **réduction des prestations de travail à mi-temps** pour les plus de 55 ans.

Le travailleur en crédit-temps sera remplacé par un travailleur disposant d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de remplacement pour une durée équivalente à celle du crédit-temps.

Formation

Vous avez droit à **3 jours** de formation par an par travailleur en moyenne en 2019 et à **4 jours** à partir de l'année 2020.

Représentation syndicale

Délégation syndicale

A partir de 50 ouvriers, une délégation syndicale peut être installée.

Pour les entreprises qui emploient moins de 50 ouvriers : les entreprises acceptent la représentation d'un interlocuteur syndical par organisation.

Pour les entreprises occupant entre 30 et 49 ouvriers, une délégation syndicale peut être installée. Celle-ci est constituée d'un délégué par organisation si au moins 50 % des ouvriers de l'entreprise sont affiliés à une organisation syndicale.

Notes

Notes

Floreal
Holidays

Vacances pour tous

les plus beaux coins de Belgique

7 campings

4 domaines de vacances

Balades
Vélo Mer Nature
Terrains de sport
Animation enfants
Des lieux uniques
Ardennes Camping
Gastronomie Aventure
Délassement

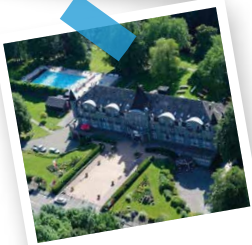

N'oubliez pas votre réduction!
Affiliés Centrale Générale - FGTB:
25% sur le logement.

Découvrez toutes nos destinations:
www.florealholidays.be

PLUS D'INFOS ?
WWW.ACCG.BE

E.R. : Werner Van Heetveide, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

CENTRALE GÉNÉRALE - FGTB
FGTB_CG